

PRIMAIRE

# PROJET ÉDUCATIF

2018-2022

Commission scolaire  
des Draveurs

École Carle



Adresse	Téléphone	Courriel
306, Jacques-Buteux, Gatineau, Québec, J8P 6A2	(819) 643-3422	carle@csdraveurs.qc.ca

# TABLE DES MATIÈRES

1	Définition du projet éducatif	Page 1
2	Encadrements légaux	Page 1
3	Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	Page 8
4	Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	Page 8
5	Énoncé de vision de la Commission scolaire des Draveurs	Page 9
6	Énoncé de vision de l'école en lien avec celui de la Commission scolaire des Draveurs et contexte dans lequel évolue l'établissement primaire	Page 10
7	Enjeux, orientations et objectifs propres à l'établissement en lien avec les consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	Page 14
8	Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite	Page 15
9	Adoption du projet éducatif	Page 18

# 1 DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

- **Définition**

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

# 2 ENCADREMENTS LÉGAUX

## LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

**Article 36** L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement

Elle a pour mission dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

**Article 37** Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte

- 1<sup>o</sup> le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
- 2<sup>o</sup> les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
- 3<sup>o</sup> les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- 4<sup>o</sup> les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
- 5<sup>o</sup> la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

Article 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3

## PROJET ÉDUCATIF

## COMMISSION SCOLAIRE

Article 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

Article 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

Article 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif

## PROJET ÉDUCATIF

## MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Article 459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

## PROJET ÉDUCATIF

## LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- Article 74** Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- Article 75** L'article 75 est remplacé par le suivant
- Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- Article 83** Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité
- Article 96.2** L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- Article 96.6** Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école

## PROJET ÉDUCATIF

## DIRECTION D'ÉCOLE

- Article 96.13** Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin :
- 1<sup>o</sup> il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;
  - 1.1<sup>o</sup> il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
  - 2<sup>o</sup> il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;

- 2.1<sup>o</sup> il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
- 3<sup>o</sup> il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;
- 4<sup>o</sup> il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

Article 96.15 Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup>, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :

- 1<sup>o</sup> approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
- 2<sup>o</sup> approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
- 3<sup>o</sup> approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
- 4<sup>o</sup> approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire.
- 5<sup>o</sup> approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;
- 6<sup>o</sup> approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4<sup>o</sup> du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visées au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.

## PROJET ÉDUCATIF

## ENSEIGNANTS

Article 19 Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

- 1<sup>o</sup> de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
- 2<sup>o</sup> de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

Article 22 Il est du devoir de l'enseignant :

- 1<sup>o</sup> de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
- 2<sup>o</sup> de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
- 3<sup>o</sup> de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
- 4<sup>o</sup> d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
- 5<sup>o</sup> de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
- 6<sup>o</sup> de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
- 6.1<sup>o</sup> de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière;
- 7<sup>o</sup> de respecter le projet éducatif de l'école.

## PROJET ÉDUCATIF

## AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL ET REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Les autres membres du personnel et les représentants de la communauté doivent collaborer à la mise en œuvre du projet éducatif.

## 3

## GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Membres du comité de pilotage	-Gabrielle Ayotte -Nancy Drouin -Andrée Gendron -Chloé Tétreault	-Marie-Josée Baril -Laurie Galarneau -Hélène Jacques -Guyleine Gravel	
Membres du conseil d'établissement	-Chantale Aubin -Benoit Gravel -Nathalie Lahaie -Rhéal Loyer -Sylvie Portugais	-Manon Bélisle -Cindy Lacroix -Catherine Lapalme -Kim Pépin -Chloé Tétreault	-Martin Charrette -Pamela Laflamme-Boucher -Suzy Lavoie -Sonia Raposo -Marie-Josée Villeneuve
Membres de la direction	- Nathalie Thibault, directrice - Marie-Josée Baril, directrice par intérim - Nancy Lavallée, directrice adjointe		

## 4

## CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

- **Questionnaire**

**Destinataires : Parents**

Date : Décembre 2018

Nombre de réponses : 73 (Taux de réponse de 17%)

\* documents en annexe

- **Questionnaire**

**Destinataires : Élèves**

Date : Décembre 2018

Nombre de participants : 185

\* documents en annexe

- **Questionnaire**

**Destinataires : Membres du personnel**

Date : Décembre 2018

Nombre de participants : 11 (Taux de réponse de 31%)

\* documents en annexe

La Commission scolaire des Draveurs se définit comme une organisation apprenante et inclusive qui mise sur la rigueur, l'engagement, la concertation, la compétence et l'esprit d'ouverture de son personnel et de son équipe de gouvernance. Sa mission éducative (instruire, socialiser et qualifier) se concrétise par des projets novateurs sollicitant la collaboration et la souplesse afin de favoriser l'émergence de l'expertise collective. Mobilisées par l'esprit d'équipe, les actions politiques, administratives et éducatives s'appuient sur les compétences de son personnel, les forces de ses réseaux et de ses partenaires ainsi que la recherche de l'amélioration continue basée sur les données probantes des recherches en sciences de l'éducation. Le développement professionnel de son personnel est le fruit de sa formation continue, de son travail collaboratif et de la valorisation constante de ses réalisations. Le dynamisme et la qualité du rayonnement de ses établissements sont fondés sur une répartition équitable des ressources au service de la réussite des élèves et au développement de la communauté qu'elle dessert tant sur les Plans culturels, sociaux qu'économiques. De plus, la Commission scolaire des Draveurs fait état auprès de la population, dans son rapport annuel et lors d'une assemblée publique, des résultats obtenus face aux objectifs et aux cibles préétablis.

Nous valorisons la compétence, la persévérance et la fierté des réussites.

Nous valorisons l'engagement, la responsabilisation et la collaboration.

Nous valorisons le respect, l'inclusion et l'équité.

Nous valorisons la coopération, le partenariat et le développement de notre communauté.

Nous valorisons l'école publique.

La Commission scolaire des Draveurs priorise le maintien d'un haut niveau de rigueur et d'expertise dans un monde en constant changement. Dynamique, elle s'appuie sur les forces de son personnel et de ses partenaires. Ouverte sur son milieu et dans le respect du principe de subsidiarité, elle contribue au développement continu de ses élèves et de sa communauté tout en s'assurant d'une répartition juste et équitable des ressources. La direction générale de la commission scolaire met en œuvre un processus de suivi soutenu auprès des directions d'établissement afin de vérifier la progression des cibles identifiées pour chacun des buts ministériels préalablement définis. Dans une perspective de gestion axée sur les résultats, elle entend mettre en œuvre le cycle de régulation suivant dans la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite :

- Collecter des données sur les résultats obtenus.
- Comparer ces résultats à ceux recherchés;
- Analyser les pratiques associées aux résultats;
- Identifier les pratiques gagnantes et déterminer les correctifs requis;
- Mettre en application les correctifs retenus;
- Rencontrer les directions d'établissement régulièrement, dans une perspective de supervision de la mise en œuvre de leur projet éducatif et du suivi des élèves vulnérables (Régulation en collaboration avec les directions adjointes si applicable).

*Source : Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 entre le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur  
Commission scolaire des Draveurs.*



### Particularités de notre école

À l'école Carle, nous recevons une clientèle variée comptant 426 élèves dont environ 24% de celle-ci a un plan d'intervention. De ce fait, nous offrons à nos élèves en difficulté des services éducatifs en adaptation scolaire au niveau des apprentissages ou du comportement. Pour répondre aux besoins diversifiés de cette clientèle, nous offrons également plusieurs services complémentaires en collaboration avec la Commission scolaire des Draveurs. De plus, notre école a une architecture proposant de nombreuses classes à aires ouvertes qui permet à plusieurs enseignants de travailler en équipe et de partager certaines matières. De surcroît, dans le but d'aider leurs élèves et d'avoir un meilleur suivi, nos enseignants ont choisi de les suivre tout au long d'un cycle en faisant la bascule.

Depuis mars 2017, l'école Carle travaille en collaboration avec Cap Santé Outaouais dans le but d'implanter le Projet Pacifique qui vise le développement des habiletés relationnelles des enfants dans un contexte de résolution de conflits. Tous les membres du personnel de l'école ainsi que les élèves sont mobilisés autour des notions de paix et de respect. En favorisant la promotion de la socialisation, les enfants apprennent à interagir ensemble de façon respectueuse, ce qui permet d'éviter que le conflit dégénère en violence. Le 24 mai 2018, l'école Carle a reçu la bannière « École certifiée pacifique ». Elle devient, par le fait même, l'une des cinq écoles de la région de l'Outaouais à répondre aux critères du programme de certification.

Notre école est située dans le secteur du Moulin de Gatineau, soit à l'ouest de la ville. Elle accueille une clientèle de 2 secteurs distincts de la Commission scolaire des Draveurs. Le quartier à proximité de l'établissement est défini par un bassin d'élèves à caractéristiques et besoins très variés qui est, depuis maintenant 13 ans, associé aux élèves du secteur de la zone blanche. Les familles demeurant dans cette zone sont plutôt aisées et habitent, en grande majorité, des maisons unifamiliales. Ce secteur est toujours en expansion. De plus, 223 élèves provenant de ce secteur plus éloigné de l'école sont voyagés par autobus scolaire. Au total de notre clientèle, nous avons 240 élèves transportés quotidiennement par autobus.

L'indice de défavorisation des familles de l'école Carle, selon les données du MEES pour l'année scolaire 2018-2019, est de 6 (rang décile-1 étant un milieu très favorisé et 10 étant un milieu très peu favorisé).

L'équipe-école est composée d'une direction, de 19 enseignants titulaires de classes régulières, de 5 spécialistes et d'une équipe multidisciplinaire composée d'une technicienne en éducation spécialisée au centre d'aide, un service d'orthopédagogie et un soutien de l'enseignante-ortho. Chaque membre du personnel actualise son engagement auprès des élèves à travers différents comités et programmes.

## **Services offerts à notre école**

Pour répondre aux besoins diversifiés de notre clientèle, notre établissement offre des services :

- d'éducation préscolaire dans quatre classes de maternelle ;
- d'une entrée progressive à la maternelle;
- d'éducation de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année regroupant 15 classes régulières;
- d'un centre d'aide avec une technicienne en éducation spécialisée;
- d'un service en orthopédagogie;
- du service d'enseignante-ortho ;
- du service d'un animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire;
- d'un service de bibliothèque ;
- de 3 chariots informatiques comptant 20 ordinateurs portables chacun;
- d'ordinateurs portables via la mesure 30810 pour les élèves en difficulté d'apprentissage;
- d'un service de garde regroupant 154 élèves réguliers et 49 élèves sporadiques (12 éducatrices et une technicienne);
- d'un service de surveillance de dîneurs regroupant 144 élèves du primaire et 16 élèves du préscolaire;
- d'un traiteur pour les repas chauds durant la semaine (5 jours par semaine);
- de récréations animées et encadrées par des jeux structurés;
- de santé et de services sociaux donnés par le C.L.S.C. (infirmière, hygiéniste dentaire);
- de sécurité publique (brigadiers, policier-éducateur);
- d'un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation, d'un encadrement disciplinaire et pédagogique adapté et d'un système d'émulation conforme à la loi 56.

**Quelques statistiques :**

La proportion d'élèves qui sont passés au secondaire à l'âge de 13 ans en 2018-2019 est de 11,7% ce qui représente 8 élèves sur 63.

Dans un rayon de 5 km autour de l'école et de la zone blanche, il y a 226 garderies en milieu familial et 30 centres de la petite enfance

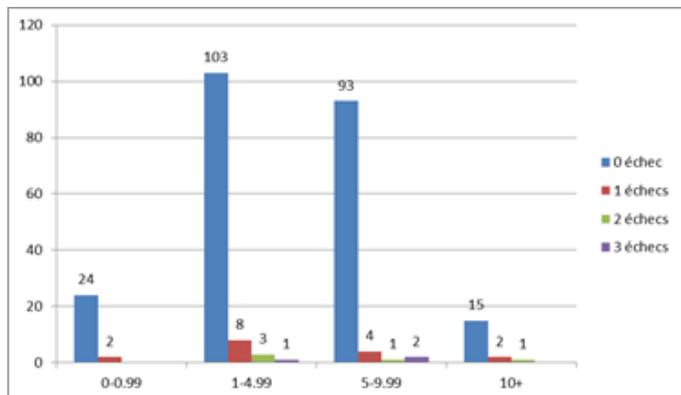
Il y a 25 élèves sur 426 ont des codes de difficultés ce qui représente 5.8% des élèves.

En 2018-2019, 4% de nos élèves sont issus de l'immigration.

En 2018-2019, 3% de l'ensemble des élèves de l'école ont une langue maternelle autre que le français. Parmi eux, 50% des élèves parlent leur langue d'origine à la maison et 50% parlent le français même si la langue maternelle est différente.

En 2018-2019, 101 élèves sur 426 (de la maternelle à la 6e année) ont un plan d'intervention, ce qui représente 24% des élèves.

Maternelle	7
Première	16
Deuxième	11
Troisième	14
Quatrième	24
Cinquième	13
Sixième	16



Pourcentage d'absentéisme chez les élèves en 2017-2018

0 à 0.99 absences	26 élèves
1 à 4.99 absences	115 élèves
5 à 9.99 absences	100 élèves
10 absences et plus	18 élèves

## **Énoncé de vision :**

Les valeurs que nous préconisons à l'école Carle sont les suivantes :

- 1— Le respect
- 2— L'humanisme et le climat positif
- 3— La lecture
- 4— L'entraide
- 5— L'harmonisation des pratiques éducatives
- 6— L'environnement



Le respect, l'humanisme et le climat positif, l'entraide : Dans notre école, nous accordons une importance toute particulière à l'adoption d'un climat scolaire positif, sécuritaire et bienveillant. La contribution de chacun des acteurs dans l'adoption de comportements pacifiques et respectueux nous est précieuse afin de créer un milieu propice au développement du plein potentiel des élèves. Nous amenons également les enfants à développer des habiletés sociales qui leur permettront de se responsabiliser dans leurs conflits interpersonnels.



La lecture : À l'école Carle, nous priorisons et valorisons l'apprentissage de la lecture auprès des élèves de tous les niveaux pour une meilleure intégration dans la vie scolaire et sociale. Pour nous, la lecture doit d'abord et avant tout être une source de plaisir et de divertissement pour les élèves. Les enseignants ont donc un souci de créer des activités éducatives, motivantes et stimulantes qui permettront aux élèves de faire des apprentissages signifiants et durables. Le «Vendrelire» est un exemple d'activité de valorisation de la lecture auprès de nos élèves. Nous considérons donc que la maîtrise de la compétence en lecture est essentielle pour l'apprentissage dans les différents contextes disciplinaires favorisant ainsi la réussite des élèves.



L'environnement : Dans notre établissement scolaire, nous avons un profond souci de l'environnement qui nous amène à poser des gestes à caractère écologique tels que la création d'un aménagement paysager harmonieux, le recyclage le compostage, la corvée du printemps dans la cour d'école et les parcs, la réutilisation des matériaux lors des projets, etc. De plus, nous amenons les élèves à se responsabiliser et à se conscientiser davantage sur les diverses préoccupations environnementales actuelles.

## **Réalisations**

- *Projet Pacifique <Un seul toi>*
- *Projet environnement*



- *Co-enseignement / Aire ouverte*
- *Bascule / suivi des élèves sur 2 ans*

## **Forces de l'école**

Pour faire face aux nombreux défis, notre école s'appuie sur les forces qui lui sont reconnues :

- Le climat paisible qui règne;
- L'entraide entre les membres du personnel enseignant, professionnel et de soutien;
- La compétence du personnel enseignant, professionnel et de soutien;
- Le bon fonctionnement du service de garde et la grande satisfaction des parents utilisateurs ;
- Des activités diversifiées offertes aux élèves ;
- Valorisation de la lecture (investissement annuel pour les livres de bibliothèque).

## Fiertés

- L'école est un milieu dynamique, positif et accueillant où on mise sur les forces de chacun.
- Entre les enseignants, il y a beaucoup d'entraide, de collaboration, de soutien, d'échange et de partage.
- Nous avons un code de correction commun de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année.
- Il y a plusieurs activités en dehors de l'école dont: Gatineau Loppet, Cross-Country, Choralies et l'Heure du conte au préscolaire.
- Il y a des échanges de matières entre enseignants de certains niveaux.
- Nous sommes fiers du haut taux de réussite scolaire de nos élèves.

---

## 7 ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT EN LIEN AVEC LES CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

---

Portrait de la situation en décembre 2018:

**Enjeu :** À la suite du questionnaire administré aux élèves de l'école, le sentiment de sécurité devient un enjeu important pour les élèves de notre école. Une récurrence dans les comportements inadéquats de certains élèves est constatée.

**Objectif :** Créer une procédure commune pour le suivi des manquements aux règles de vie de l'école.

### **Projets futurs :**

- Mettre sur pied un comité d'harmonisation afin de créer une procédure commune pour le suivi des manquements aux règles de vie de l'école.
- Avoir des projets rassembleurs et des traditions dans l'école afin d'augmenter le sentiment d'appartenance et d'augmenter la persévérance scolaire (Méritas, carnaval, spectacle...).
- Enseigner les habiletés sociales et la résolution de conflits pacifiques afin d'améliorer le climat sain et sécuritaire.

**Cible CSD**

**Objectif 2 : D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves**

**Objectif 6 : D'ici 2030, ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public**

Cible 2022 MEES	Situation actuelle CSD	Cible 2022 CSD	Indicateurs
<p>Écarts (cohorte 08-09) Garçons vs filles : 10,1% à 6,1%** EHDA et régulier : 34,1% à 25,3% Élèves issus de l'immigration : 4,1% à 3%**</p> <p>Ramener de 12,6% à 11,4% la proportion des élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire</p> <p>*réseau public **ensemble du Québec</p>	<p>Écarts (cohorte 08-09) Garçons vs filles : 4,3% EHDA et régulier : 39,8% Immigration : +3,6%</p> <p>Écarts (cohorte 09-10) Garçons vs filles : 6,3% EHDA et régulier : 38,9% Immigration : 9,3%</p> <p>Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus : 7,8% (15-16) 9,6% (16-17) : 15,4%</p>	<p>Garçons vs filles : 4,3% EHDA et régulier : 34,1% Immigration : 4,1%</p> <p>Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus : 7,8%</p>	<p>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans</p> <p>Proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire</p>

**Portrait école**

**Voici le portrait des écarts pour l'école Carle (Juin 2018) :**

**Lecture :**

- Filles VS Garçons (4.61 en faveur des filles)
- EHDA et Régulier (51.96 en faveur du régulier)
- Immigration (12.50 en faveur des élèves nés hors-Canada)

**Résoudre :**

- Filles VS Garçons (11.06 en faveur des filles)
- EHDA et Régulier (36.57 en faveur du régulier)
- Immigration (9.38 en faveur des élèves nés hors-Canada)

**Objectif 2 :**

Nous choisissons de travailler à réduire les écarts entre les résultats des élèves EHDA et des élèves réguliers, pour les compétences en lecture et résoudre des situations-problème en mathématiques.

Nous allons prioriser des rencontres collaboratives dans le but de partager notre expertise afin d'aider les élèves à sortir de la zone de vulnérabilité. Nous aurons un suivi fréquent sur la progression des élèves. Nous voulons travailler non seulement en cycles, mais également entre les cycles afin de mieux préparer les élèves aux exigences du niveau suivant.

Nous souhaitons travailler sur des procédures progressives et communes à tous les cycles en lecture et en résolution de problèmes.

## Objectif 6 :

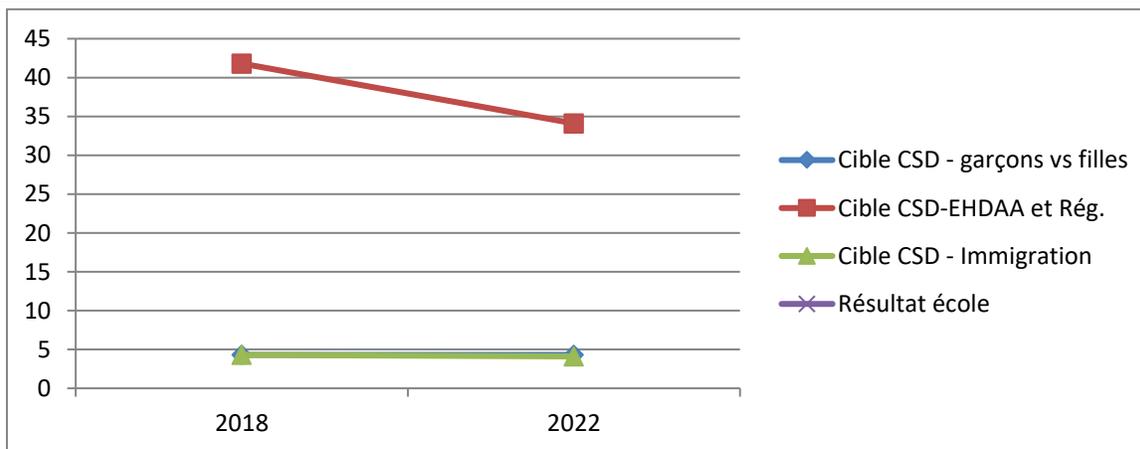
En 2018-2019, 11,7% de nos élèves auront 13 ans au 30 septembre de leur entrée au secondaire. En 2017-2018, cette proportion était à 14,3%. Nous nous approchons graduellement de la cible de la CSD qui est de 7.8 %. Pour contribuer à l'atteinte de cette cible, nous travaillons en prévention des retards dans le cheminement de nos élèves dès le préscolaire. Notre service d'enseignante-orthopédagogue a été augmenté par le budget provenant d'une mesure. Notre ressource travaille donc 5 jours par semaine .

Elle offre son service aux élèves du préscolaire à la troisième année afin de donner la chance à tous les élèves de maintenir un rythme d'apprentissage le plus proche possible de ce qui est attendu dans la progression des apprentissages.

En orthopédagogie également, nous augmentons de deux jours par une mesure le temps de base alloué, pour un total de 8 jours (une orthopédagogue à 5 jours et une orthopédagogue à 3 jours par semaine). Les moyens nommés à l'objectif 2 complètent les interventions des professionnels.

## Cible école

Cible 2022 CSD	Situation actuelle école pour les compétences «Lire et résoudre» 6 <sup>e</sup> année	Indicateurs de suivi pour les compétences «Lire et résoudre» 6 <sup>e</sup> année
Garçons vs filles : 4,3% EHDA et régulier : 34,1% Immigration : 4,1% Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus : 7,8%	EHDAA et régulier : Lecture : 51.96 Résoudre : 36.57	Taux de réussite aux épreuves de 6 <sup>e</sup> année en lecture et en résoudre.  Proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire.



## Cible CSD

**Objectif 4 : D'ici 2030, porter à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4<sup>e</sup> année du primaire, dans le réseau public**

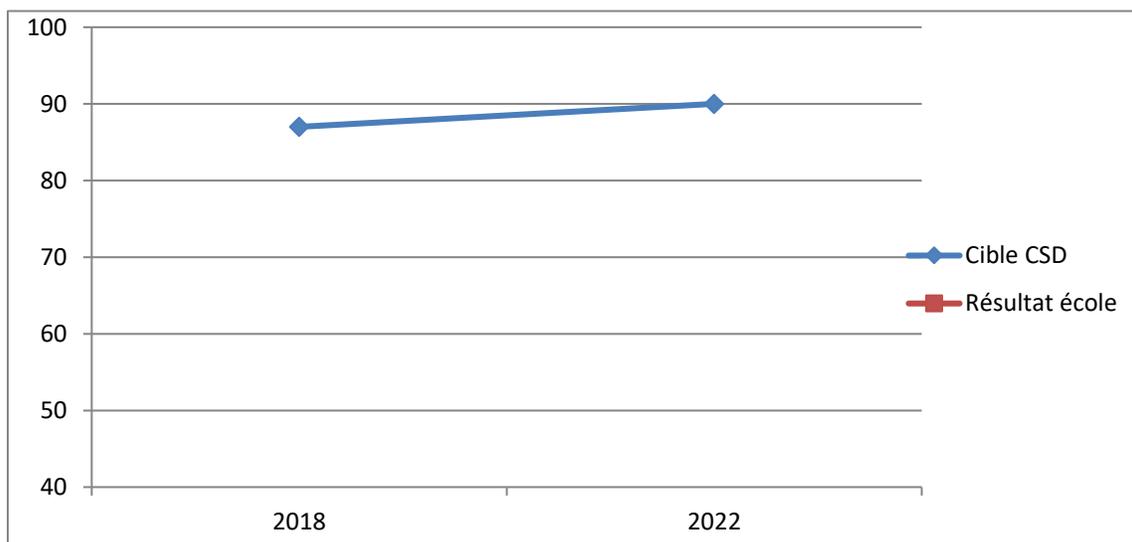
Cible 2022 MEES	Situation actuelle CSD	Cible 2022 CSD	Indicateurs
N/A	87% (juin 2017)	90%	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture en français de la 4 <sup>e</sup> année du primaire

## Portrait école

En juin 2018, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture pour les élèves de 4<sup>e</sup> année de l'école Carle était de 98 %. La note moyenne à l'épreuve était de 80 %. Afin de collaborer à l'atteinte de la cible de la CSD pour 2022 (90%), nous allons maintenir nos pratiques pédagogiques actuelles (procédures communes de correction, travail collaboratif et occasions fréquentes d'écrire.

## Cible école

Cible 2022 CSD	Situation actuelle école Épreuve ministérielle d'écriture 4 <sup>e</sup> année	Indicateurs de suivi Épreuve ministérielle d'écriture 4 <sup>e</sup> année
90%	Juin 2018 : Taux de réussite 98 %	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture en français de la 4 <sup>e</sup> année du primaire



Extrait du procès-verbal du C.É. de l'établissement :

*Marie-Josée Baril*

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction d'établissement

2019/06/25

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de la Direction générale

\_\_\_\_\_  
Date